

RAPPORT D'ACTIVITÉ TECHNIQUE

Missions stratégiques et enjeux

Bilan 2013

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU **SCoT 2030** DE LA RÉGION URBAINE DE GRENOBLE

SOMMAIRE

Chapitre 1	Expliquer les choix retenus par les élus du SCoT, territorialiser les enjeux SCoT/DAC à l'échelle locale	6
Chapitre 2	Accompagner la décision politique locale pour faciliter la mise en compatibilité avec le SCoT et le DAC	8
Chapitre 3	Aider à la convergence des positions des personnes publiques associées autour des orientations SCoT/DAC	9
Chapitre 4	Sécuriser les documents et projets locaux par la formulation d'avis tout au long et à l'issue des travaux d'élaboration	10
Chapitre 5	Synthèse de l'année 2013 en quelques chiffres	11
Chapitre 6	Participation de l'EP-SCoT à la CDAC de l'Isère - Rapport annuel	16
Chapitre 7	Les actions 2013 de l'outil Communauté de l'eau potable, plateforme d'acteurs à l'échelle SCoT	18
Annexes	Tableau des documents d'urbanisme suivis et des avis rendus en 2013	20

L'article L 122-4 du code de l'urbanisme rappelle les compétences données aux établissements publics de SCoT : élaboration, approbation, suivi et révision du SCoT. Sur ce fondement chaque établissement public construit son programme d'activité.

Pour l'**Établissement public du SCoT** de la région grenobloise les grandes lignes de son activité s'articulent autour des objectifs suivants débattus dans le cadre du projet de protocole sur la mise en oeuvre du SCoT :

- Se donner collectivement les moyens de mettre en oeuvre le SCoT :
 - suivi par l'établissement public du document SCoT (élaboration, modification, révision)
 - animation de commission d'élus et de communautés d'acteurs du territoire autour des grandes questions du SCoT (commerces, économie/logistique, urbanisme/habitat, déplacements, environnements). Ces groupes de travail ont vocation à débattre des questions soulevées par l'application du SCoT et des solutions à construire collectivement pour les rendre effectives.
- Aider à la compatibilité entre le SCoT et les documents d'urbanisme locaux
- S'approprier le SCoT par un travail d'animation et d'information auprès des acteurs du territoire
- Évaluer l'efficacité du SCoT par un suivi régulier des impacts du SCoT sur les politiques d'aménagement.

L'ensemble de ces missions s'appuie également sur les apports de l'ingénierie de l'Agence d'Urbanisme de la région grenobloise (AURG) dans le cadre d'une convention annuelle prévoyant la nature des travaux pour le compte du chantier SCoT.

L'outil mutualisé d'ingénierie installé dans un cadre départemental sera à terme un partenaire important pour faciliter la mise en compatibilité des projets.

Ce cadre posé peut être illustré par un retour sur les activités menées par l'EP-SCoT en 2013.

La loi confère à l'Établissement public du SCoT la mission de « **Personne Publique Associée** » aux démarches d'élaboration des documents et projets locaux d'urbanisme : PLU, PLH, PDU, Schémas de secteur, ... Cette mission est assurée par le directeur, Philippe Auger et les 3 chargés de mission

de l'EP SCoT et porte sur l'ensemble des communes (276 puis 279 en 2014) et collectivités (10 EPCI) de la région grenobloise, répartis comme suit :

Cyril Lousteau : CAPV et Métro jusqu'au 17/04/14 - 4/5^{ème}

Maxime Dorville : Sud Grésivaudan, Bièvre et Trièves - 5/5^{ème}

Olivier Alexandre : Grésivaudan, Sud Grenoblois et Trièves - 4/5^{ème}

Cette mission d'ordre public sur le fondement de l'article L 122-4 du Code de l'urbanisme dépasse la simple consultation pour avis : dans la poursuite de la forte association des EPCI, des communes et d'autres organismes à l'élaboration du SCoT, l'établissement public inscrit son rôle de personne publique associée dans un esprit partenarial afin de développer, d'une part la compréhension et l'application des orientations du SCoT, d'autre part les scènes d'échange et de construction de politiques coordonnées à l'échelle de la RUG.

Au quotidien ces missions relèvent :

- De la mise en œuvre du SCoT (encore en cours de discussion dans le cadre du protocole sur la mise en œuvre du SCoT : commissions et chantiers sur la compatibilité, groupe projet SCoT, groupe contact DDT)
- Du développement de chantiers spécifiques : logistique, communication (papier, web), formations, réseau national FN SCoT, inter-SCoT-PNR, CDCEA, interface réseaux associatifs, association à des projets de recherche (Rurbance, POPSU, ...)
- De la gestion courante y compris les contentieux en cours.

Un an après l'approbation du SCoT, les questions posées par la mise en œuvre des orientations du SCoT (PLU, zones économiques, commerces, ...) montrent qu'il n'y a pas automaticité de l'application du SCoT. Le seul vote du SCoT et l'existence d'une règle de « compatibilité » ne suffisent pas à générer un ajustement « naturel » des documents d'urbanisme et des projets. Dans ce contexte, la mission de l'équipe technique consiste à expliquer le sens des choix de l'Établissement public et trouver les voies d'une application, a fortiori lorsque le portage en est difficile pour les collectivités adhérentes et les opérateurs.

Modalités de portage politique :

Dès 2010 le bureau syndical a délégué au président de l'EP-SCoT la mission de signer les avis de l'EP-SCoT, à charge pour le président de soumettre au bureau un avis s'il devait soulever une question particulière. A ce jour aucun avis n'a fait l'objet d'un débat en bureau (PLU, PLH). Ces modalités de validation politique des avis de l'EP-SCoT seront revisités par les nouvelles équipes d'élus. La représentation en CDAC est assurée par les élus délégués par secteurs avec le principe de déléguer en CDAC un élu d'un secteur autre que celui concerné par le projet débattu en CDAC.

Ce bilan d'activité retrace les missions effectuées par l'équipe technique en 2013, suivant les quatre axes stratégiques :

- 1/ Expliquer les choix retenus par les élus du SCoT et territorialiser les enjeux SCoT/DAC à l'échelle locale
- 2/ Accompagner la décision politique locale pour faciliter la mise en compatibilité avec le SCoT et le DAC
- 3/ Aider à la convergence des positions des personnes publiques associées (DDT, EPCI, CG, chambre d'agriculture,...) autour des enjeux locaux et des orientations SCoT/DAC
- 4/ Sécuriser les documents et projets locaux par la formulation d'avis, tout au long et à l'issue des travaux d'élaboration

En sus des missions qui viennent d'être rappelées, l'EP-SCoT est structure d'accueil de la **Communauté de l'Eau Potable**.

La Communauté de l'Eau Potable est une plateforme d'acteurs rassemblant les producteurs et les distributeurs d'eau potable à l'échelle du SCoT.

Il s'agit d'un outil créé en 2007 par les membres fondateurs que sont la Régie des Eaux de Grenoble (SPL Eau de Grenoble), le SIERG, la ville de Grenoble et le SCoT, disposant de moyens financiers propres, indépendants de ceux du SCoT (sous forme d'adhésions et de subventions).

De nombreux autres partenaires (collectivités, intercommunalités ayant la compétence eau potable, syndicats, CLE de SAGE) ont rejoint les précurseurs.

Les enjeux sont de permettre aux services de s'informer, se rencontrer et travailler sur des dossiers nécessitant une convergence de savoir-faire avec deux grands objectifs :

- Organiser et sécuriser l'alimentation en eau potable pour répondre aux besoins actuels et futurs des territoires
- Analyser la construction du prix de l'eau et les modalités d'harmonisation des services d'eau potable (territoires de l'agglomération avec transfert de méthodologie pour les autres secteurs)
- Animer des groupes de travail sur des thématiques intéressant les collectivités (droits d'eau, règlement de service, gros consommateur, politique de tarification sociale ou progressive,...).

Chapitre 1

Expliquer les choix retenus par les élus du SCoT, territorialiser les enjeux SCoT/DAC à l'échelle locale

● Convocations au titre de Personne Publique Associée

193 réunions (1/2 journée ou journée)

1/ auprès des communes (PLU, ...) et des EPCI (PDU, PLH, PCET, ...). Menée en représentation de l'EP SCoT, au côté des communes / EPCI, cette mission consiste à les accompagner tout au long de l'élaboration et la modification de leurs documents d'urbanisme (PLU, Cartes communales, POS, Schéma de secteur), des projets (déclaration de projet), et des documents de programmation (PDU, PLH).

■ **ENJEU** : La présence à ces réunions est stratégique dans la mesure où elle constitue une aide à la décision pour :

- résoudre des incompréhensions ou des erreurs d'interprétation par les équipes communales et/ou leurs bureaux d'étude

- identifier les orientations clés sur lesquelles se jouera la compatibilité avec le SCoT, en interrogeant le cas échéant les choix opérés pour le projet

- préparer les éléments de justification des choix,

indispensables à la sécurité juridique des projets.

Cet engagement recouvre des formes diverses selon le contexte institutionnel de ces réunions (conseils municipaux, réunions publiques, cotech, copil, etc).

2/ auprès de la Région (SRCE) : suivi des journées de restitutions intermédiaire et finale des travaux

3/ auprès de l'Etat (PPA, SPPPY) : suivi de réunions de cotech et des séances de restitution

4/ auprès des SCoT limitrophes (Oisans) : participation aux réunions techniques d'avancée du diagnostic et d'identification des enjeux stratégiques.

■ **ENJEU** : faire culture commune dans un cercle élargi et mieux relier le SCoT avec les politiques locales dans lesquelles il s'insère.

● Réunions techniques en commune pour la compatibilité POS / SCoT

5 jours

Informar des enjeux de la mise en compatibilité des POS (fragilité des documents, difficultés à les modifier), des priorités (enveloppe foncière urbanisable, programmation de logements, ...) et des démarches à mettre en place (proposition de diagnostics pluri-communaux).

■ **ENJEU** : retisser du lien avec les communes rurales / de montagne qui n'ont pas toujours pu s'impliquer dans les travaux d'élaboration du SCoT. Anticiper les éventuelles démarches intercommunales dans un objectif de rationalisation des dépenses liées à l'élaboration des PLU.

Communes concernées :

La Combe de Lancey, Ste Agnès, Revel, ...

● Préparation des commissions thématiques du SCoT

8 jours

- 2 commissions Commerces (juin / octobre) : conception d'un document de présentation, invitations, coordination avec l'élu référent
- 1 Communauté d'acteurs Commerces (février) : conception d'un document de présentation, invitations, coordination avec l'élu référent
- 1 commission Économie (novembre) : réunion technique avec l'élu référent et ses services, conception d'un document de présentation, invitations.
- 1 commission Évaluation (décembre)

■ **ENJEU** : Apporter des éléments complémentaires de diagnostic et/ou de compréhension, favoriser les convergences avec les EPCI et les acteurs du territoire afin de développer l'émergence de projets compatibles avec le SCoT.

● Assurer la « hotline » du SCoT :

80 jours

Auprès des BET, communes, EPCI, commissaires

enquêteurs, enseignes commerciales, chambres consulaires, particuliers, ...

Réunions (souvent bilatérales) à l'EP SCoT ou à l'extérieur, points téléphoniques, rédaction de notes, ...

■ **ENJEU** : expliciter le sens et l'application de certaines règles du SCoT, assurer la médiation entre les maires et certains de leurs concitoyens, ...

● Communication institutionnelle

20 jours

- coordination du document final du SCoT, avec l'appui de l'AURG : réunions de rédaction, assistance à la conception, lien entre le graphiste et les rédacteurs, relectures, consultation des imprimeurs et presseurs (DC-Rom), déplacement auprès de l'imprimeur (St Etienne)

- réalisation de la vidéo d'accueil du site web

- mise à jour des contenus du site web du SCoT

■ **ENJEU** : faire connaître les orientations du SCoT et les éléments de diagnostic expliquant les choix opérés par les élus. Donner accès à des contenus pédagogiques.

● Formation des acteurs de l'urbanisme et de l'aménagement

25 jours

Intervention en ateliers et séminaires, conception des présentations : Agence Urbanisme de St-Etienne, ETD, CIFODEL, Assises de l'Energie (animation table-ronde + atelier), IGA, Ecole Archi Grenoble, Ecole National des Ponts et Chaussées, CNFPT Alpes (préparation), Réseau Rhône Alpes Développement Durable, Université Pierre Mendès France, Région Rhône-Alpes (colloque Aménagement du territoire)

● Suivi et participation à des travaux d'études

6 jours

Être interlocuteur (réunions de travail, réactions écrites) d'équipes de recherche en restituant les enjeux propres au SCoT (contenu et pratique) et assurer une veille stratégique sur les problématiques urbaine et territoriale.

Exemple : ESNET, Rurbance, POPSU,...

Chapitre 2

Accompagner la décision politique locale pour faciliter la mise en compatibilité avec le SCoT et le DAC

● Formulation de solutions (dans/hors cadre élaboration PLU)

Proposer un accompagnement sur mesure, en termes de méthodes, afin d'atteindre les objectifs donnés par le SCoT.

■ **ENJEU** : jouer un rôle de médiateurs entre les différents porteurs d'enjeux (PPA, habitants, etc) afin de faciliter la prise de décision stratégique locale.

Concrètement :

- Laval (Grésivaudan) : dimensionnement de l'enveloppe urbaine du PLU. Échanges avec le Bureau d'étude (calcul des objectifs, localisation des marges de manoeuvre), réunions en mairie pour rencontrer les représentants de propriétaires fonciers de la commune et faciliter la réduction du potentiel constructible dans le PLU.
- Barraux : dimensionnement des espaces économiques, règlement concernant l'urbanisme commercial
- Voreppe : Implantations commerciales

- Redéfinition de l'EPD à Coublevie, ...

● Mobilisation et mise en réseau des outils d'ingénierie

15 jours

Mise à disposition de l'EP - SCOT pour identifier avec les communes et EPCI les outils d'ingénierie qui seront le mieux à même d'apporter l'expertise requise pour répondre aux spécificités de chacun des territoires.

Concrètement :

- Tencin (Grésivaudan) : développement d'un projet commercial permettant une modification du PLU compatible avec le SCoT (avec AURG et CAUE). 3 réunions en mairie pour rappeler les objectifs du SCoT et identifier les évolutions à apporter au projet. 2 réunions de travail avec le CAUE et la DDT pour la formulation d'une réponse.
- Seyssinet (AURG)
- St Etienne de St Geoires (AURG)

- Pinsot (mise en compatibilité de la Carte communale) : 2 réunions en mairie plus note écrite rappelant les nécessaires modifications / compléments à apporter - coordination avec la DDT puis mobilisation de la CC Grésivaudan et de AURG dans le cadre des travaux PLH.

● Suivi des travaux d'aménagement et de coordination à l'échelle RUG

10 jours

- Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques dans la région grenobloise - SPPPY (Comité technique, plénières)
- Club cluster sur la logistique Lyon - préparation RUG PDU Métro
- Etablissement Public Foncier Local (suivi du CA)
- Observatoire Foncier Partenarial de l'Isère
- Symbhi

Chapitre 3

Aider à la convergence des positions des personnes publiques associées autour des orientations SCoT/DAC

Groupe contact SCoT / DDT / AURG

12 réunions d'1/2 journée
1 note écrite

Identification des "points durs" de la mise en œuvre du SCoT dans les PLU. Mise en place d'une interprétation et d'une méthodologie d'application communes des règles du SCoT.

Formations DDT

3 jours

Interventions techniques lors des séminaires proposés aux commissaires enquêteurs, aux bureaux d'études, ...

Groupe Projet SCoT

5 réunions d'1/2 journée

Réunion des techniciens des EPCI en charge du suivi du SCoT, de la DDT et de la Région Rhône-Alpes, du CG 38 avec l'appui de l'AURG :

- point d'info sur les travaux SCoT en cours (commissions commerce et économie)

- mise en compatibilité des documents d'urbanisme locaux (état des lieux, risque juridique, méthodologie)

- atlas sur les écart à la compatibilité des documents d'urbanisme (AURG)

- protocole d'engagement des EPCI pour la mise en œuvre du SCoT

- remontées des territoires sur la mise en œuvre

Travaux de coordination interterritoriale

25 jours

- Inter SCoT/PNR du Sillon Alpin : coordination des stratégies d'aménagement ; proposition de travaux par maillons + projet expérimental SCoT/Charte de PNR

- Inter SCoT 38 (Nord-Isère, Rives du Rhône, Boucles du Rhône, Oisans) : travaux sur une plate-forme mutualisée d'ingénierie

- Projet TRIDAN (Trans-Rhodanienne, Isère, Drôme, Ardèche Nord) : suivi de l'articulation SCoT RUG avec la vallée du Rhône

Rencontres SCoT bilatérales :

- RUG / SCoT Rovaltain : séminaire d'élus

- RUG / SCoT Métropole Savoie : rencontres techniques

- RUG / PNR Vercors-Chartreuse : rencontres techniques

Rencontre Cerema (CETE-CERTU) : préparation d'une journée nationale "SCoT de montagne"

Coordination nationale des SCoT - Comité technique national de la Fédération nationale des SCoT

Chapitre 4

Sécuriser les documents et projets locaux par la formulation d'avis tout au long et à l'issue des travaux d'élaboration

- Recours contentieux contre le SCoT : préparation du mémoire de défense, articulation avec le bureau d'avocats

3 jours

- Coordination avec les PPA en amont de l'évaluation concernant les effets de la compatibilité SCoT sur les documents d'urbanisme. Rencontres avec les chargés d'aménagement de la DDT autour de projets spécifiques, échanges par mail/téléphone avec les services de la Chambre d'agriculture, du Conseil Général, en charge du suivi des documents d'urbanisme.

- Évaluation de la compatibilité des documents et projets d'urbanisme / projets commerciaux, tout au long de leur élaboration puis évaluation en phase d'arrêt :

- instruction complète des dossiers de PLU (révision, modifications) / des projets d'urbanisme / des projets commerciaux (CDAC) ;

- construction et rédaction de l'avis officiel de l'EP SCoT.

L'évaluation des documents et projets d'urbanisme est entièrement réalisée au sein de l'EP SCoT.

30% à 50% du temps de travail selon les périodes

La coordination de ces avis avec les autres PPA implique de rencontrer les chargés d'aménagement de la DDT autour de projets spécifiques, des échanges par mail/téléphone avec les services de la Chambre d'agriculture, du Conseil Général, en charge du suivi des documents d'urbanisme.

L'AURG peut être consultée pour mieux connaître l'antériorité de certains projets.

- Veille juridique en urbanisme commercial

Chapitre 5

Synthèse de l'année 2013 en quelques chiffres

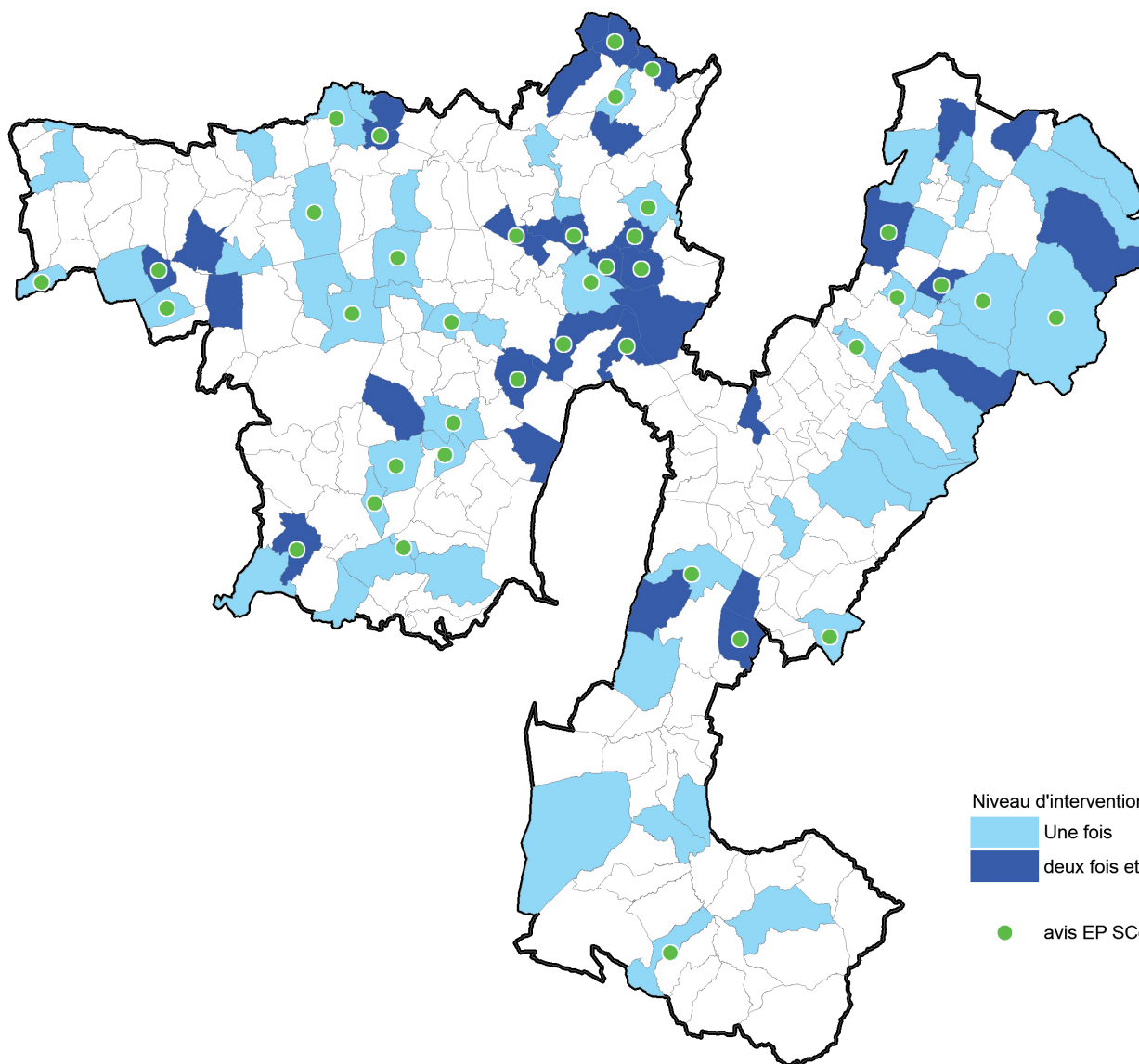
Durant l'année 2013, **96 documents et projets locaux d'urbanisme** ont ainsi nécessité la présence régulière des chargés de mission (cf. tableau suivant). Un nombre important, appelé à croître (mise en compatibilité des POS/PLU avec le SCoT approuvé).

Par ailleurs, **38 avis officiels** ont été rendus (cf. tableau en annexes).

En outre, **une implication plus approfondie** a été réclamée par une douzaine de communes, en accord avec les EPCI concernés, afin de les aider à franchir certaines étapes difficiles de leurs travaux. Cette mobilisation a pu se traduire par, notamment :

- l'intervention de l'EPSCoT en réunions publiques et devant les Conseils Municipaux ;
- un travail de « médiation », autour des élus, avec des opérateurs ou propriétaires fonciers ;
- une mise en relation de ces communes avec l'ingénierie publique.

Avis de l'EP-SCoT sur les documents d'urbanisme



Niveau d'intervention de l'Ep SCoT

Une fois (56)

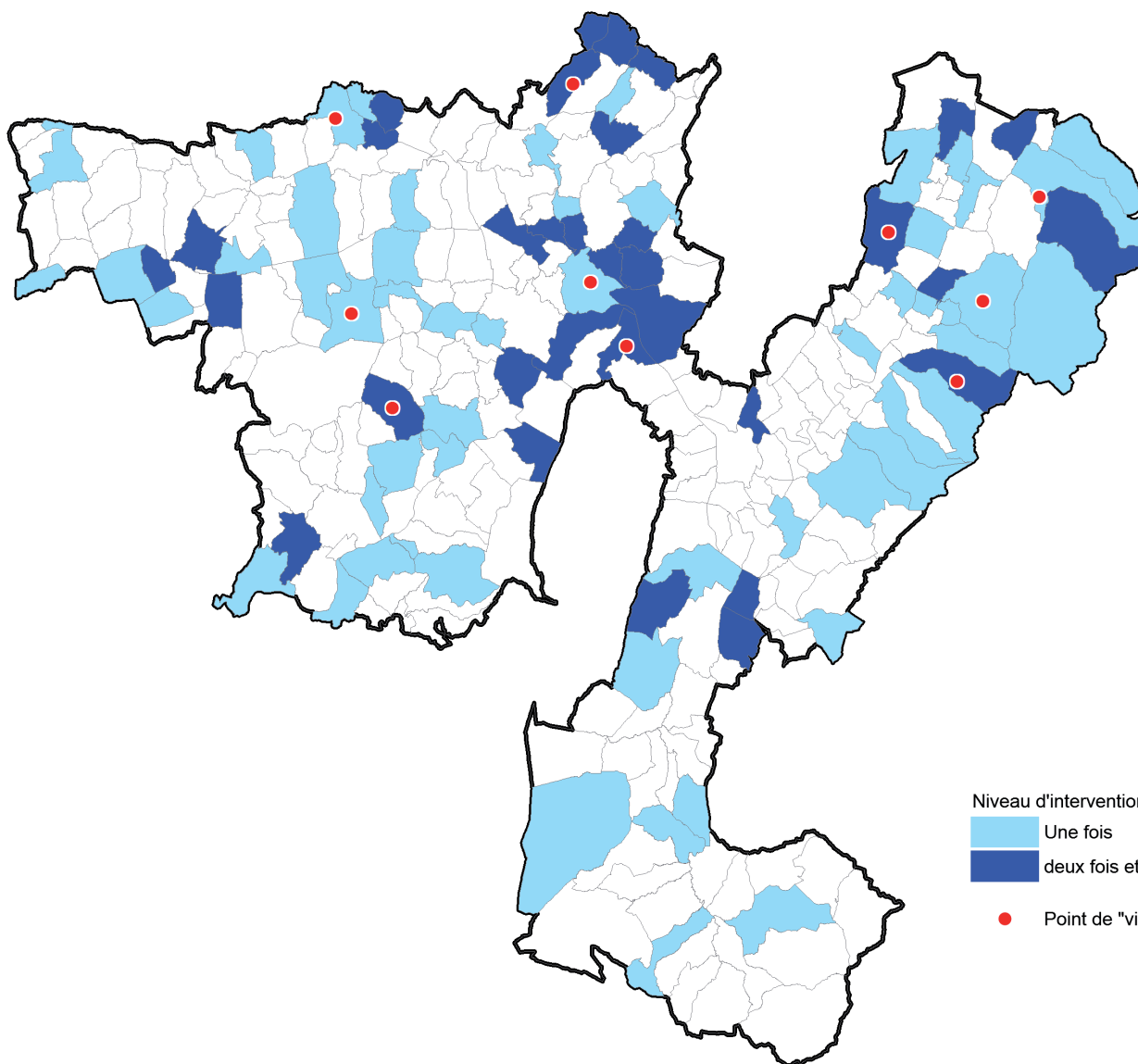
deux fois et plus (33)

● avis EP SCoT sur les documents d'urbanisme (38)

0 5 10
Kilomètres

sources : EP SCoT, BD TOPO©IGN

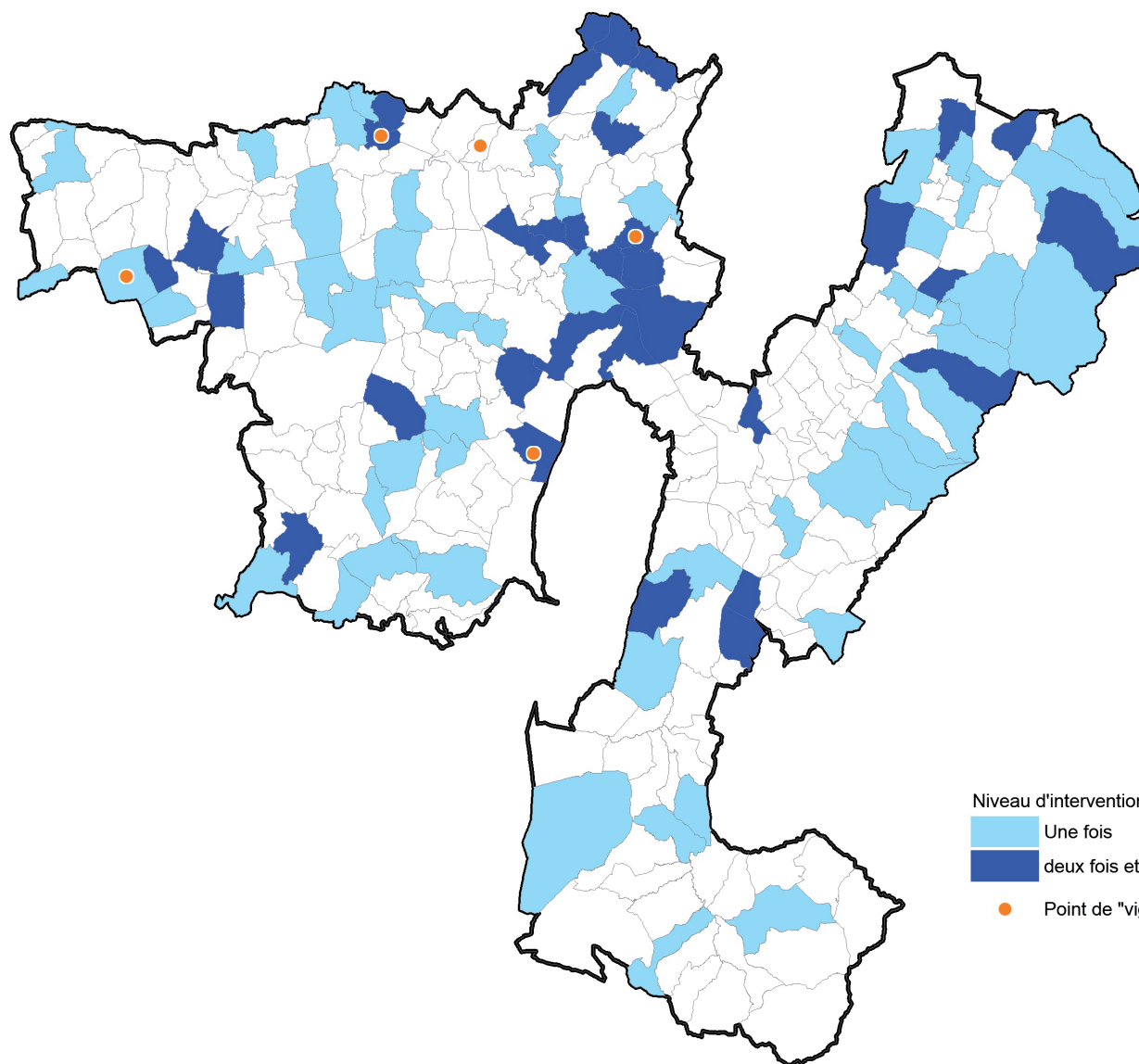
Points de « vigilance » sur le dimensionnement du foncier



0 5 10
Kilomètres

sources : EP SCoT, BD TOPO©IGN

Points de « vigilance » sur les projets d'aménagement



Niveau d'intervention de l'Ep SCoT

Une fois (56)

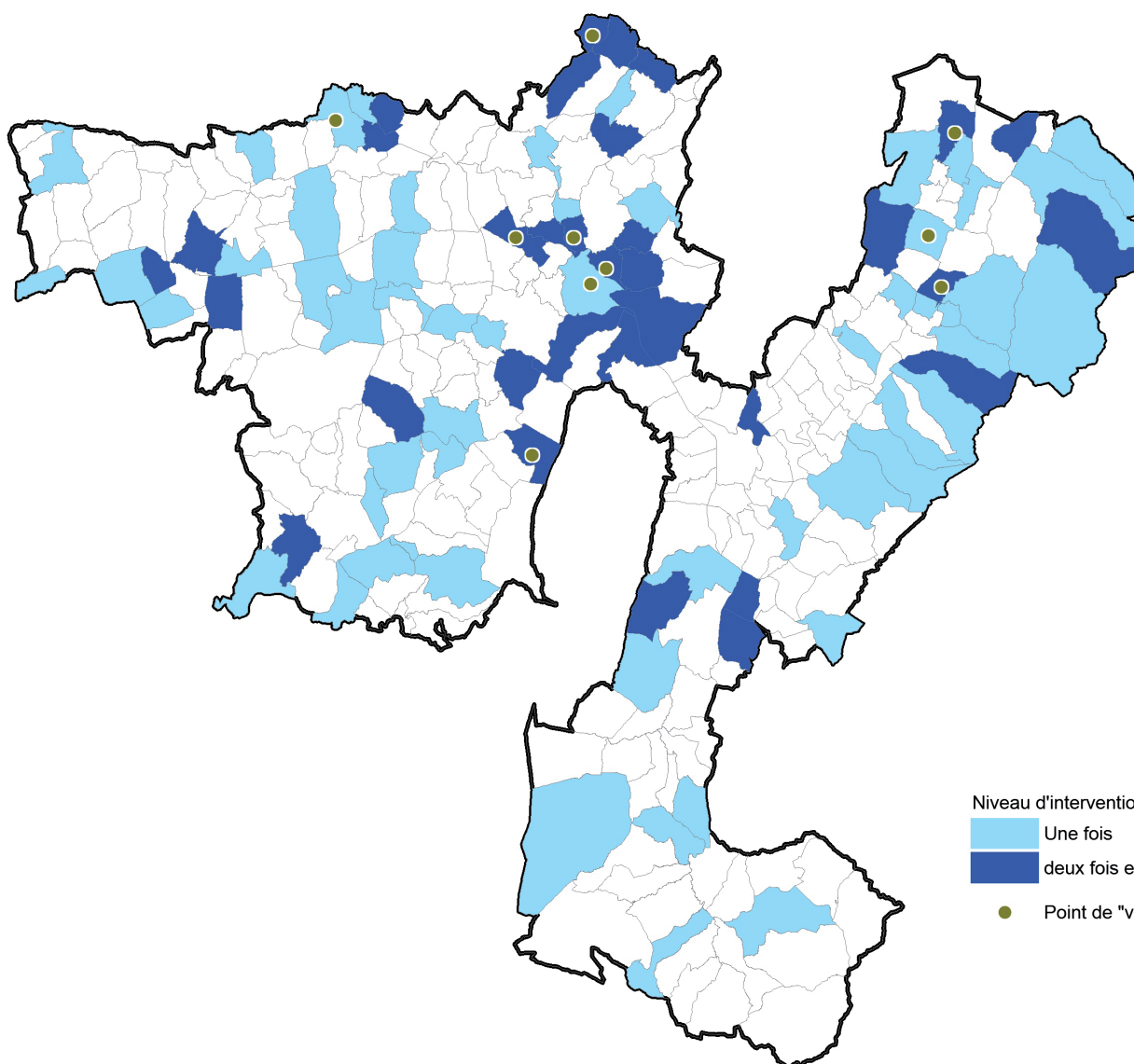
deux fois et plus (33)

● Point de "vigilance" sur les projets d'aménagement (5)

0 5 10
Kilomètres

sources : EP SCoT, BD TOPO©IGN

Points de « vigilance » sur les projets commerciaux



Niveau d'intervention de l'Ep SCoT

Une fois (56)

deux fois et plus (33)

● Point de "vigilance" sur les projets commerciaux (10)

0 5 10
Kilomètres

sources : EP SCoT, BD TOPOIGN

Chapitre 6

Participation de l'EP-SCoT à la CDAC de l'Isère - Rapport annuel

Depuis 2009, l'EP-SCoT siège en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC), qui délivre les autorisations préalables à la création ou à l'extension des commerces d'une surface supérieure à 1000 m². Au total, **77 projets examinés dont 52 autorisés** (68%).

Sur les 52 autorisations délivrées, **une douzaine** (23%) **ont été accordées en dépit de l'avis de l'EP-SCoT** (avis défavorable ou abstention de l'EP-SCoT). Soit moins de 15 % de l'ensemble des projets examinés.

Depuis l'approbation du SCoT (fin 2012),

- **Toujours autant de m² projetés** (environ 25 000 m²)
- **Mais nettement moins de m² autorisés** (environ 5 500 m² - contre 18 000 m² en moyenne les années précédentes)

Répartition des m² autorisés depuis 2009 :

- 55% : Métro
- 22% : Bièvre-Valloire
- 11% : CAPV
- 8 % : Grésivaudan
- 4 % : Sud Grésivaudan
- 0 % : Sud Grenoblois, Trièves
- **80 % : en périphérie des villes / bourgs**

Année	Dossier (nombre)	m² demandés	m² autorisés	Avis de l'EP SCoT	Décisions CDAC
2009	14	14 889 m²	9 210 m² (soit 62 % des m² demandés)	6 favorables 7 défavorables 1 abstention = 43 % favorables	8 favorables 6 défavorables = 57 % favorables
2010	19	26 125 m²	15 075 m² (soit 58 % des m² demandés)	10 favorables 5 défavorables 2 abstentions = 58 % favorables (EP SCoT excusé : 2)	11 favorables 8 défavorables = 58 % favorables
2011	17	38 519 m²	32 115 m² (soit 83 % des m² demandés)	8 favorables 5 défavorables 2 absentions = 53 % favorables (EP SCoT excusé : 2)	13 favorables 4 défavorables = 76 % favorables
2012	14	24 992 m²	17 998 m² (soit 72 % des m² demandés)	7 favorables 3 défavorables 2 abstentions = 64 % favorables (EP SCoT excusé : 2)	12 favorables (dont 2 accords tacites) 2 défavorables = 86 % favorables
2013	13	24 562 m²	5 487 m² (soit 22 % des m² demandés)	1 favorables 3 défavorables 4 abstentions = 12 % favorables (EP SCoT excusé : 5)	8 favorables 5 défavorables = 62 % favorables
Total	77	129 087 m²	79 885 m² (soit 62 % des m² demandés)	32 favorables 23 défavorables 11 abstentions = 48% favorables (EP SCoT excusé : 11)	52 favorables (dont 2 accords tacites) 25 défavorables = 68 % favorables

Chapitre 7

Les actions 2013 de l'outil Communauté de l'eau potable, plateforme d'acteurs à l'échelle SCoT

● Depuis 2010, la Communauté de l'eau potable a engagé un chantier sur la construction du prix de l'eau dans l'agglomération grenobloise

■ Réalisation de fiche individuelle par collectivité et restitution aux maires ou aux présidents

Ce document a permis à chaque collectivité de posséder sa propre base de donnée sur son service de l'eau sur les aspects patrimoniaux et le prix de l'eau (document téléchargeable sur le site internet du SCoT rubrique publication de la Communauté de l'eau potable).

■ Enquêtes financières et qualité du service rendu

Afin de compléter les données collectées deux enquêtes ont été menées auprès des 50 collectivités du périmètre d'étude.

L'enquête nature du service rendu à l'utilisateur a été faite par le biais d'un logiciel et a été de fait automatisée, l'enquête financière a été faite de manière traditionnelle avec envoi par mail et/ou courrier et rendez vous si besoin avec les comptables et les services eau de chaque collectivité.

■ Rédaction et publication d'un guide Règlement de service « droits et obligations du service public d'eau potable dans ses relations aux usagers »

Suite au travail collectif réalisé en 2012 avec une dizaine de collectivités et / ou syndicats de l'agglomération et des alentours (Communauté de Communes du Trièves notamment), rédaction de l'ouvrage après lecture et validation juridique par la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et en régies) – publication de l'ouvrage dans les réseaux nationaux partenaires (ASTEE, réseau IDEAL, FNCCR). Il s'agit d'un document d'appui aux autorités organisatrices pour la rédaction et/ou la mise à jour des règlements de services d'eau potable.

■ Journées d'informations et séminaires

La Communauté de l'eau potable à vocation à diffuser de l'information et avoir un rôle de formation pour les élus et les techniciens du monde de l'eau. Pour ce faire elle a noué des partenariats avec des scientifiques (ENGES, IRSTEA, laboratoire pacte Territoire sur Grenoble,...) et organise des

temps de rencontres toutes les années avec l'aide de partenaires techniques et / ou financiers (ONEMA, Agence de l'eau Région Rhône Alpes). En 2013, deux temps forts

- Une demi journée d'information co-organisée avec la DDT de l'Isère sur SISPEA en juin 2013 (avec des interventions de l'ONEMA, la DDT et l'Agence de l'eau et présentation des travaux CEP)
- Un séminaire dans les suites du colloque 2012 le 3 décembre 2013 à Seyssins « de la durabilité économique à la durabilité sociale » avec des présentations de chercheurs de l'IAE de Paris et de l'ENGES sur ces thèmes, une intervention de l'Agence de l'eau et une de l'ONEMA, et une table ronde sur la tarification sociale et / ou progressive de l'eau avec des partenaires locaux (Maire de Claix et la mairie de Crolles), et une expertise du syndicat de Niorx, pilote en la matière. Ce séminaire à destination des élus et des techniciens a rassemblés plus d'une centaine de personnes.

■ Rédaction et publication des actes du colloque des 14 et 15 novembre 2012

Ouvrage rédigé suite au colloque organisé en partenariat avec le laboratoire PACTE Territoire dans le cadre de la Thèse CIFRE d'un des chargés de mission de la CEP. Publication aux éditions l'Harmattan (« Le service public d'eau potable et la fabrique des territoires »). Il s'agit d'un recueil d'une trentaine de présentations faites par les chercheurs et ou directeurs de collectivités, avec une analyse de celle-ci en préalable (rédaction CEP et PACTE Territoire) et des préfaces stratégiques du Président de la CEP, d'élus de Grenoble (ville et Régie) et du SIERG, ainsi qu'un mot du Président de Grenoble Alpes Métropole.

■ Rédaction d'une brève mensuelle

Document à destination des techniciens : veille juridique et réglementaire, recensement des articles en lien avec les thématiques étudiées, et agenda des formations et colloques.

■ Recherche de fonds financiers en sus des adhésions des partenaires locaux et suivi stratégique dans le cadre d'un contexte en constante évolution sur l'agglomération.



Tableau des documents d'urbanisme suivis et des avis rendus en 2013
 (n'apparaissent que les travaux ayant mobilisé les chargés de mission)

BIÈVRE-VALLOIRE	
Beaurepaire	Aménagement de la zone Champlard
CdC Bièvre Chambaran	PLH : avis favorable
Champier	PLU en cours
Eydoche	PLU : avis favorable
Jarcieu	PLU arrêté : avis favorable assorti de réserves
La Côte Saint André	PLU : avis favorable
La Forteresse	PLU : avis favorable
La Frette	PLU en cours
Marcollin	PLU : avis favorable
Montseveroux	PLU en cours
Pajay	PLU en cours
Saint Barthélémy	PLU : avis favorable
Saint Didier de Bizonnes	PLU en cours
Saint Etienne de Saint Geoirs	PLU : avis favorable
Saint Geoirs	PLU en cours
Saint Pierre de Bressieux	PLU : avis favorable assorti de réserves sur le dimensionnement de l'enveloppe urbanisable
Semons	PLU en cours
St Siméon de Bressieux	PLU en cours
Thodore	PLU en cours d'évolution
GRÉSIVAUDAN	
Communauté de Communes	PCET arrêté / PDU en cours

GRÉSIVAUDAN (Suite)	
Allevard les Bains	Courriers sur l'intégration des hameaux à l'espace potentiel de développement
Barraux	Travail spécifique sur dimensionnement des espaces économiques et règlement concernant localisation des commerces
Bernin	PLU : avis favorable
Hurtières	PLU en cours
La Buissière	PLU en cours. Avis défavorable pour un projet de sablière
La Chapelle du Bard	PLU en cours
La Combe de Lancey	Interrogations sur la mise en compatibilité du POS
La Ferrière	Modification de PLU : avis défavorable
La Flachère	PLU en cours
La Pierre	PLU en cours
Laval	PLU en cours. Rappels objectifs SCoT en commission urbanisme
Les Adrets	PLU en cours
Le Touvet	Point dur : projet commercial
Le Cheylas	PLU arrêté
Lumbin	PLU : avis favorable sous réserve de réduction de l'enveloppe des espaces urbains mixtes non bâtis
Pinsot	Carte communale en cours. Mise en compatibilité avec le SCoT
Revel	Compatibilité POS / PLU / Espace Belledonne
St Bernard du Touvet	PLU : avis favorable sous réserve de réduction de l'enveloppe des espaces urbains mixtes non bâtis + justification du dimensionnement des zones touristiques et économiques
St Martin d'Uriage	PLU en cours

GRÉSIVAUDAN (Suite)	
St Maximin	PLU en cours
Ste Agnès	Interrogations sur la mise en compatibilité POS
Ste Marie du Mont	PLU en cours
Tencin	Avis défavorable dans le cadre de la consultation pour la déclaration de projet commercial
Theys	PLU en cours. Avis sur modification du POS : favorable sous réserve d'une étude de densification justifiant le zonage en matière de production de logement, de mobilisation du foncier, de protection de l'activité agricole et de cohérence avec la capacité des réseaux en place
METRO	
Communauté d'agglomération	Schéma de secteur en cours PDU en cours
La Tronche	PLU en cours
Le Gua	PLU en cours
Pont de Claix	PLU en cours
Saint Paul de Varcès	PLU : instructions en cours
Varces	PLU (révision allégée) : observations diverses
Veurey-Voroize	PLU : avis favorable assorti de 5 réserves portant notamment sur le dimensionnement des zones constructibles et sur l'intégration d'un corridor écologique
SUD GRENOBLOIS	
Brié et Angonnes	PLU en cours
Champ sur Drac	PLU en cours
St Georges de Commiers	PLU : avis favorable
St Barthélémy de Séchilienne	PLU : avis favorable assorti de demandes de précisions

SUD GRÉSIVAUDAN	
Beaulieu	PLU : avis favorable
Beauvoir en Royans	Carte communale arrêtée : avis favorable
Izeron	PLU en cours
Marcilloles	PLU en cours
Morette	Projet centre-village
Pays Sud Grésivaudan	PLH intercommunautaire : démarrage des travaux
Poliénas	PLU arrêté : avis favorable
Presles	Études en cours
Saint Gervais	PLU en cours
Saint Hilaire du Rosier	PLU en cours
Saint Just de Claix	PLU en cours
Saint Lattier	PLU en cours ; éco-quartier
Saint Marcellin	PLU : avis favorable
Saint Quentin sur Isère	PLU : avis favorable
Saint Romans	PLU en cours
St Bonnet de Chavagne	PLU : avis favorable
Varacieux	PLU approuvé / projet de modification
Vinay	PLU arrêté
TRIÈVES	
Gresse en Vercors	PLU en cours
Le Percy	PLU : avis en cours d'instruction

TRIÈVES (SUITE)	
Mens	PLU en cours ; éco-quartier
Roissard	PLU : avis favorable
Treffort	PLU en cours
CAPV	
Communauté d'agglomération	Schéma de secteur en cours
Charancieu	PLU en cours
Charavines	PLU en cours
Coublevie	PLU : avis favorable assorti de réserves portant sur d'un part les règles de construction en zone Ub (densité limitée) et d'autre part sur le développement commercial dans l'environnement de la route départementale
La Bâtie Divisin	PLU : avis favorable
La Buisse	PLU : avis favorable
La Murette	PLU en cours
Massieu	PLU en cours
Moirans	PLU (révision partielle) : avis réservé portant sur notamment sur le niveau de protection du secteur « Bois de Pramiane » et sur l'inscription du secteur « Champfeuillet » en zone d'urbanisation future (AUo)
Paladru	PLU en cours
Réaumont	PLU en cours
Rives	PLU : avis favorable assorti d'observations sur les conditions d'accueil et d'extension des commerces dans le secteur de la gare, et sur l'inscription de 43 ha en zone économique

CAPV (Suite)	
Saint Jean de Moirans	PLU : avis favorable assorti de réserves portant sur les droits à construire (densité limitée), la nature des activités autorisées dans la ZA Centr'Alp (tertiaire) et les conditions d'accueil et d'extension des commerces en zone Um et Uma (RD)
St Cassien	PLU : avis favorable assorti d'une réserve portant sur le dimensionnement d'un site économique
St Etienne de Crossey	PLU : avis favorable
St Sulpice des Rivoires	PLU : avis favorable
Velanne	PLU : avis favorable
Voreppe	PLU : avis favorable assorti d'une observation portant sur la nature des activités autorisées dans la ZA Centr'ALp (tertiaire)
RÉGION	
SRCE	Avis favorable

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU **scot 203**  DE LA RÉGION URBAINE DE GRENOBLE

21 Rue Lesdiguères - 38000 Grenoble

Tél. 04 76 28 86 39 / Télécopie 04 76 47 20 01

epscot@scot-region-grenoble.org

www.scot-region-grenoble.org